

Cette lettre est réalisée en collaboration avec les membres de la CERTA : Ademe
AFT • APALT • Banque de France • CCIT • CESER • Conseil Régional d'Aquitaine
CCIR • Douanes • DRAAF • DIRECCTE • DREAL Aquitaine • FNTR • FRTP • INSEE
ITT • IUT • NOVATRANS • OITC Sud-Ouest • PORTS • PROMOTRANS • RFF
SNCF • TLF • UMPB • UNOSTRA • URSTRA • OTRE

Le Corridor Sud Europe Atlantique

La CERTA a organisé, le 30 septembre dernier, une réunion thématique sur le Corridor Sud Europe Atlantique, son fonctionnement actuel et ses évolutions. Cette manifestation, animée par M. Jean-Bernard Gilles, journaliste du Sud-Ouest, a réuni une cinquantaine de participants. Elle a été l'occasion d'informer chacun des grands projets de service et d'infrastructures qui vont façonner le Corridor Sud Europe Atlantique de demain.

Deux tables rondes ont permis de présenter aux participants le fonctionnement actuel du corridor à travers l'analyse des flux et de leurs perspectives et les évolutions de l'offre à travers les projets de service et d'infrastructures (GPSO - Corridor fret n°4 - Autoroute ferroviaire - Développement des ports de Bordeaux et de Bayonne). Enfin, Monsieur Pierre Delfaud, professeur émérite en sciences-économiques Bordeaux IV, a conclu cette réunion riche d'échanges.

L'ensemble des présentations et le programme de la journée sont accessibles sur le site de la CERTA : <http://www.certa-aquitaine.org> (Onglet « rencontre »).



La conférence environnementale 2014

La Conférence environnementale, 3ème édition depuis 2012, s'est déroulée du 27 au 28 novembre 2014 au Palais de l'Élysée et a été ouverte par le Président de la République et Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Placée sous le signe de la transition énergétique et de la préparation de la Conférence Paris Climat 2015, elle a permis de lancer les chantiers ambitieux pour faire de la France la nation de l'excellence environnementale.

Réunissant l'ensemble des partenaires du dialogue environnemental (ministres, représentants d'organisations non gouvernementales, organisations syndicales, organisations d'employeurs, collectivités territoriales et parlementaires), l'édition 2014 portait sur **trois thèmes** :

- Mobilisation nationale vers la COP21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité
- Transport et mobilité durables
- Environnement et santé

Dans son discours d'introduction, le Président de la République a appelé à l'Union nationale dans la lutte contre le changement climatique et la préparation de la Conférence Paris Climat en décembre 2015. Il a annoncé le lancement d'un grand chantier pour approfondir la démocratie participative dans l'élaboration des projets, en améliorant et rendant plus effective la participation des citoyens.

Chaque thème de la conférence a fait l'objet d'une table ronde permettant de débattre, sur la base de travaux préparatoires menés durant plusieurs mois dans le cadre de commissions spécialisées du Conseil national de la transition écologique (CNTE), de la future feuille de route pour la transition écologique avec les parties prenantes du CNTE et d'experts, avec les membres du Gouvernement concernés par ces thèmes.

Au terme des débats, des objectifs ont été fixés pour chacun des thèmes.

Table ronde n°1 : Mobilisation nationale vers la COP 21 sur les enjeux du climat et de la Biodiversité

Quatre grands objectifs ont été fixés dans la feuille de route dans la perspective de la conférence Paris Climat 2015 en décembre 2015 :

- accélérer la transition française vers une économie verte ;
- renforcer la stratégie d'adaptation nationale ;
- renforcer l'action internationale de la France face au dérèglement climatique ;
- mobiliser les citoyens sur les enjeux de la conférence Paris Climat 2015.

Table ronde n°2 : Transports et Mobilité Durables

Six objectifs ont été fixés :

- maîtriser la demande de mobilité et encourager les déplacements écologiques ;
- mobiliser les acteurs institutionnels pour promouvoir les nouvelles mobilités et l'inter-modalité ;
- stimuler l'innovation technologique et la croissance verte dans les transports
- promouvoir une logistique durable ;
- assurer les moyens de financement des transports durables ;
- adapter les normes, les savoirs et les compétences pour une stratégie partagée de mobilité durable.

Table ronde n°3 : Environnement et Santé

Cinq objectifs ont été fixés :

- améliorer la prise en compte des enjeux de santé environnement dans les politiques publiques ;
- mieux prendre en compte les liens entre santé et biodiversité et climat ;
- améliorer la qualité de l'air ;
- améliorer l'environnement sonore ;
- poursuivre la réduction de l'exposition à certaines substances dont le rejet dans l'environnement peut avoir un impact sanitaire.

A la suite de la Conférence environnementale 2014, le Premier Ministre présentera en janvier 2015 **la feuille de route pour la transition écologique**, traduisant les engagements du Gouvernement qui résulteront de l'ensemble de ces travaux.

Table ronde n°2 : Transports et Mobilités Durables

Rappel des Six objectifs fixés : **maitriser la demande de mobilité et encourager les déplacements écologiques** ; mobiliser les **acteurs institutionnels** pour promouvoir les nouvelles mobilités et l'inter-modalité ; stimuler **l'innovation technologique et la croissance verte** dans les transports ; promouvoir une **logistique durable** ; assurer les moyens de **financement** des transports durables ; et adapter **les normes, les savoirs et les compétences** pour une stratégie partagée de mobilité durable.

Des débats seront organisés au Conseil National de la Transition Écologique sur les stratégies de l'État en matière d'infrastructures : plan Junker, conclusion du groupe de travail sur la refonte de l'EcoTaxe, plan de relance autoroutier, mesures décidées dans les conférences sur le fret ferroviaire et fluvial.

L'État proposera en 2015 un **dispositif d'identification des véhicules propres** pour encourager leur utilisation et permettre leur circulation lors de la mise en place des mesures répondant aux pics de pollution.

Les Contrats de Plan seront l'occasion de soutenir **les modes alternatifs à la route** en consacrant les 2/3 des crédits à des projets ferroviaires, fluviaux ou maritimes.

Les résultats de l'appel à projet «**Transports collectifs et mobilité durable**» ont été présenté par la ministre et le secrétaire d'État chargé des Transports le 18 décembre 2014.

L'Etat encouragera le développement du covoiturage notamment dans les espaces ruraux et périurbains, en particulier pour aider au rabattement vers les transports collectifs et créera un **Plan de Déplacement Urbain** simplifié pour les aires urbaines de moins de 100 000 habitants.

La France soutiendra au niveau européen le développement **des grandes liaisons marchandises maritimes et ferroviaires et l'amélioration de la performance des ports français**. Il veillera à créer des conditions économiques favorables pour le fret ferroviaire et le transport combiné.

Les entreprises seront encouragées à mettre en place des **plans de mobilité pour leurs salariés**. Elles disposeront d'un accompagnement méthodologique et d'un soutien des collectivités.

Pour plus d'informations, le site du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-conference-2014-.html>

Cette lettre est réalisée en collaboration avec les membres de la CERTA : Ademe AFT • APALT • Banque de France • CCIT • CESER • Conseil Régional d'Aquitaine CCIR • Douanes • DRAAF • DIRECCTE • DREAL Aquitaine • FNTR • FRTP • INSEE ITT • IUT • NOVATRANS • OITC Sud-Ouest • PORTS • PROMOTRANS • RFF SNCF • TLF • UMPB • UNOSTRA • URSTRA • OTRE



**LOGISTIQUE
URBAINE
BORDEAUX**
COLLOQUE

Avec plus de **63 000 opérations quotidiennes** réalisées, la logistique urbaine est le support indispensable garantissant le dynamisme économique et les emplois sur la métropole bordelaise. Pourtant, les **400 000 km** parcourus par les marchandises, chaque jour, ne sont pas sans conséquence sur la qualité de l'air, du trafic et le transport des marchandises en centre ville peut créer des tensions entre les différents usagers de l'espace public : stationnement gênant, nuisances sonores, stress, etc.

Ces externalités négatives engendrent des contraintes limitant son efficacité. A cela, s'ajoute le prix du dernier kilomètre (plus de 20 % du coût total de la chaîne logistique) ainsi qu'une tendance à l'augmentation des volumes et des rotations renforcées par la généralisation du fonctionnement en flux tendu et des nouvelles pratiques de consommation (e-commerce, livraisons à domicile).

Il est urgent de trouver des solutions efficaces pour optimiser les flux de marchandises en vue de limiter leurs impacts environnementaux, économiques, sociétaux et anticiper les tendances. La logistique urbaine doit prendre toute sa place dans les politiques publiques en matière de mobilité, au même titre que le transport des voyageurs.

En tant que représentant du monde économique, **la CCI de Bordeaux s'est légitimement positionnée comme Chef de file d'une action sur la logistique urbaine** (mesure issue du Grenelle des Mobilités), aux côtés de la CUB et de nombreux autres partenaires. L'ambition du projet est de définir avec les acteurs clés des pistes de solutions répondant à leurs préoccupations et leurs attentes

- Pour lancer à court terme des expérimentations (briques de solutions) sur des périmètres ciblés en faveur d'une « logistique urbaine fluidifiée » ;
- Pour construire à moyen/long terme un système logistique innovant, performant et viable, en faveur d'une « logistique métropolitaine interconnectée ».

Dans le cadre de cette mesure, un colloque de lancement intitulé « REINVENTONS NOTRE LOGISTIQUE URBAINE » s'est tenu le 17 novembre 2014 de 8h30 à 13h30 au Palais de la Bourse. L'objectif était de partager une réflexion commune et de rechercher des solutions concrètes et innovantes pour une « logistique métropolitaine fluidifiée et interconnectée ».

Il a permis aux 89 participants de prendre connaissance des premiers résultats de l'enquête marchandises en ville menées sur Bordeaux en 2013 et d'échanger sur les enjeux de la logistique urbaine soulevés par les intervenants de la table ronde riche en expérimentations, recherches et initiatives : évolution des comportements d'achats, conciergeries et consignes, la reverse logistique, la question du report modal avec une étude tram-fret, les plateformes logistiques du futur, etc.



Une matinée dynamique animée par un binôme efficace : Benjamin BARDELE, journaliste, et Daniel BOUDOUIN, chercheur au CRET-LOG.

Commerçants, transporteurs et aménageurs ont répondu présents et ont exprimé leur intérêt à prolonger les travaux et à s'impliquer en s'inscrivant spontanément aux 4 groupes de travail proposés par la CCI qui seront lancés dès le premier trimestre 2015 : GT Centres villes sur la logistique fluidifiée ; GT Gestion des déchets sur la reverse logistique ; GT nouveaux quartiers pour un guide logistique aménageur et GT Métropole bordelaise sur la logistique interconnectée.

CONTACTS

Laure DUMAS : ldumas@bordeaux.cci.fr / 05 56 79 52 28

Estelle REGNIER : eregnier@bordeaux.cci.fr / 05 56 79 52 70

Cette lettre est réalisée en collaboration avec les membres de la CERTA : Ademe AFT • APALT • Banque de France • CCIT • CESER • Conseil Régional d'Aquitaine CCIR • Douanes • DRAAF • DIRECCTE • DREAL Aquitaine • FNTR • FRTP • INSEE ITT • IUT • NOVATRANS • OITC Sud-Ouest • PORTS • PROMOTRANS • RFF SNCF • TLF • UMPB • UNOSTRA • URSTRA • OTRE

Charte CO2 : 13 nouvelles entreprises s'engagent en Aquitaine



Le 9 décembre 2014, la charte «Objectif CO2 : les transporteurs s'engagent» a été signée par 13 entreprises de transports routiers, 12 engagements d'entreprises de transport de marchandises (dont 7 renouvellement d'engagement) et 1 engagement d'entreprise de transport de voyageurs.

Cette charte CO2 d'inscrit dans la démarche globale de lutte contre le changement climatique et plus précisément de réduction des émissions de CO2, en cohérence avec les objectifs du Grenelle de l'environnement puis de la Conférence environnementale. Elle permet à toutes **les entreprises de transport, quelle que soit leur taille et métier, de s'engager sur 3 ans** dans un plan d'actions concrètes et personnalisées en vue de diminuer leur consommation de carburant et par voie de conséquence leurs émissions de CO2.

Les premières signatures en Aquitaine datent de décembre 2008, et depuis fin 2011, le dispositif a été élargi aux entreprises de transport routier de voyageurs. Ainsi, à ce jour, ce sont au total 83 engagements d'entreprises de transports routiers qui ont été signés dans cette démarche durable dont :

- 14 engagements d'entreprises de transports de voyageurs ;
- 69 engagements d'entreprises de transports de marchandises.

Ces chiffres permettent à l'Aquitaine de se maintenir dans le peloton de tête des régions en nombre d'entreprises signataires et témoignent du degré d'implication et de motivation de ces dernières.

Liste des entreprises de transport routier ayant signées ou renouvelées la charte depuis 2008

GIRONDE	DORDOGNE	LANDES	LOT ET GARONNE	PYRÉNÉES-ATLANTIQUE
Entreprises de transport routier de marchandises				
AQUITRANS ARNAUDIN BENITO BOUEIX* DUCAMIN DUCROS EDMT EXTIVEAU GLS GT LOCATION* LACASSAGNE* MORAUD MTS* NAVAL* PENA TAM TAM THELOHAN TRANSPION TMTA VEYNAT*	COMMAGNAC DOUMEN* DUPIN GAUTHIER* GUILLOU MAURY MONDOU PEYROU PIJASSOU VALADE VERGT	AZPETIA DURON GIACOMIN* MENDY* RESANO SEOSSE	BEADE CLT GUERY* LALANNE LATOUR* MALAURIE SATAR TEYSSIER TRAZIT	ESTAYNOU EURALIS IRASTORZA LAPORTE MINTEGUI OLANO* PERGUILHEM* SALLABERRY TDS
Entreprises de transport routier de voyageurs				
AQUITAINE CARS Autobus d'Arcachon Cars de Bordeaux CITRAM GERARDIN KEOLIS TRANSHORIZON	LACHAUD Voyages Arrivées	-	Cars Évasion CASTERAN PASCAL	CARALLIANCE LASSERON

* 2ème engagement

Parallèlement à la signature des chartes, profitant de la présence et de l'expertise des professionnels des transports, s'est déroulée une table ronde sur « la question des Certificats d'Économie d'Énergie dans le transport routier » et sa mise en place depuis le 1er octobre 2013. L'ADEME a aussi profité de cet événement pour présenter aux professionnels des transports un bilan de la labellisation de la formation à l'écoconduite.

La loi n°2014-790 du 10 juillet 2014 visant à lutter contre la concurrence sociale déloyale de par ses articles 15 et 16 modifie le code des transports.

L'article 15

Le chapitre III du code des transports est complété par un article L. 3313-3 ainsi rédigé :

Il est interdit à **tout conducteur routier de prendre à bord d'un véhicule le repos hebdomadaire normal** défini au h de l'article 4 du règlement (CE) n° 561/2006 du Parlement européen et du Conseil, du 15 mars 2006, relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route. **Tout employeur veille** à ce que l'organisation du travail des conducteurs routiers **soit conforme** aux dispositions relatives **au droit au repos hebdomadaire normal**.

Article. L. 3315-4-1. - Est puni d'un an d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende :

1°) Le fait d'organiser le travail des conducteurs routiers employés par l'entreprise ou mis à sa disposition sans veiller à ce que ceux-ci prennent en dehors de leur véhicule leur temps de repos hebdomadaire normal.

2°) Le fait de rémunérer, à quel titre et sous quelle forme que ce soit, des conducteurs routiers employés par l'entreprise ou mis à sa disposition, en fonction de la distance parcourue ou du volume des marchandises transportées, dès lors que ce mode de rémunération est de nature à compromettre la sécurité routière ou à encourager les infractions au règlement (CE) n° 561/2006 du Parlement européen et du Conseil, du 15 mars 2006.

L'article 16

A la seconde phrase de l'article L. 3421-3 les mots : « et titulaire d'une licence communautaire » sont supprimés.

Article L3421-3 du code des transports

L'activité de cabotage routier de marchandises, telle que prévue par le règlement (CE) n° 1072/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes pour l'accès au marché du transport international de marchandises par route est subordonnée à la réalisation préalable d'un transport routier international. A cette condition, elle peut être pratiquée à titre temporaire par tout transporteur routier pour compte d'autrui établi dans un État partie à l'Espace économique européen, aux fins de rationalisation du transport international aux plans économique, énergétique et environnemental, sous réserve des dispositions transitoires prévues par les traités d'adhésion à l'Union européenne en matière de cabotage routier de marchandises